

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)
1999-09-58ItemMarie Moret à monsieur Chastanier, 25 septembre 1897

Marie Moret à monsieur Chastanier, 25 septembre 1897

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-58

Collation4 p. (398r, 399v, 400r, 401r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamelistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à monsieur Chastanier, 25 septembre 1897, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/10/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/46862>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Imprimerie Chastanier](#)

Lieu de destination12, rue Pradier, Nîmes (Gard)

Description

RésuméRéponse à la lettre de Chastanier du 22 septembre 1897 et envoi d'un chèque de 224,30 F en paiement de la facture de Chastanier du 11 septembre 1897 ; Marie Moret indique qu'elle préfère régler les factures chaque mois plutôt que

tous les deux mois. Remercie Chastanier d'avoir placé les étiquettes d'adresse sur les enveloppes des exemplaires du journal, ce qui n'était pas le cas auparavant. Deux sortes d'étiquettes sont utilisées : étiquettes pour les services gratuits et les échanges et étiquettes pour les abonnés portant la mention « Votre abonnement finit le... » ; aussi Marie Moret préfère-t-elle que Chastanier n'étiquette pas les enveloppes. Envoie les épreuves des trois premières feuilles du numéro d'octobre du *Devoir* (pages 577 à 624) et des manuscrits complémentaires, et commente les différentes annotations portées sur ces épreuves, notamment la mention de la signature de Jules Prudhommeaux dans l'introduction du compte rendu du Congrès de Hambourg. Envoi des feuilles du tiré à part des « Documents biographiques », qui doit être tiré à 100 exemplaires et prescriptions sur la composition de ce tiré à part.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Finances personnelles](#)

Personnes citées

- [Molines père et fils](#)
- [Prudhommeaux, Jules \(1869-1948\)](#)
- [Ruyssen, Théodore \(1868-1967\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Crise Familistère
29 septembre 1897

Monsieur Chastanier,

J'ai l'honneur de vous accuser
reçu de votre lettre du 21^{er} et de
répondre du 24. Ci-joint,
je vous envoie, en un cheque
de sa valeur, 24 fr. 30 sur
Monsieur Adrien père et fils
aîné banquier à Combe,
le solde de cette facture.
Veuillez m'en accuser réception.

Vous voulez bien me
dire que je pourrais ne
rien que tous les dix mois.
Mais j'aime à régler au-
tant l'une que l'autre. Votre
facture m'est arrivée en
grand temps que les 330

exemplaires du Devoir : c'est
donc parfait ainsi et je
vous remercie de votre exac-
titude.

Vous avez pu voir de
l'étiquette d'adresse chacun
des exemplaires libérés dans
enveloppe. C'est une pré-
servation, Monsieur dont je
prière la meilleure note.
Ainsi que je vous le disais
dans ma lettre du 19 juillet,
les exemplaires nous étaient
librés tout emballés,
mais non pourvus de
l'étiquette d'adresse. Vous
avez dû préparer un certain
nombre de ces étiquettes, je
vous les demanderai quand
les notes seront imprimées.
Car, voici :
Nous en avons de
deux sortes. Le Devoir

se distribuant surtout en
services gratuits et en échanges,
l'étiquette telle que vous
l'avez dressée est employée
pour cet usage de services;
mais une autre portant
la mention: "Votre abon-
nement joint le..."
est employée pour les abon-
nés. De cette dernière sorte,
je vous en demanderai
aussi, quand votre posi-
tion sera élargie.

En attendant, laissez-nous
Messieurs les exemplaires
sans étiquette d'adresse; mais
recevez je vous prie la nouvelle
expression de mes remercie-
ments pour votre prévenance.

Par ce même courrier,
je vous envoie deux autres
recommandés:

1° = Un contenant avec le
Bon à tirer les épreuves des
trois premières feuilles du
prochain numéro du Journal.
(pages 574 à 624)

Page 595, je vous demande
de mettre en caractères plus
gras, par exemple les mêmes
que ceux employés dans le
titre: Documents pour une
biographie complète, la liste
Assemblée générale extraordi-
naire, afin de mieux

détacher cette seconde partie
des Nouvelles du Comité.

Page 619, j'ai marqué
l'introduction de la signature
de M. J. Proudhon, avec
autour de la première partie
du compte-rendu du Congrès

elle par les soins
 d'un membre de
 chacune des deux familles
 de Hambourg. M.
 Ruysson n'en ayant fait
 que la dernière partie
 et attaché un intérêt
 particulier à ce que la
 signature de M. J. Rudon-
 theau soit au lieu d'être
 émise et sans être trop
 obscur. Ruysson a dû
 veiller, ainsi qu'à la
 bonne exécution des autres
 corrections : membres de
 phrases sautés, etc.

Pour remplir la page
 62^e, si vous insériez une
 brachette "L'institut de
 droit international" et me

confie à des bons soins pour
 en faire la correction.
 Si contre mon attente
 cette brachette est trop longue
 de quelques lignes, veuillez
 pour y faire place enlever
 les 2 lignes : Nestlé
 pour le pair.

Dans le même pli sur
 vous trouverez le mouve-
 ment des assurances et le
 statut civil qui avec
 4-5 pages de sans famille
 rempliront la dernière
 feuille ; et ce sera bien
 ainsi.

2^e = L'acte qui recom-
 mande content (sous
 enveloppe particulièrement

solde par leur bonne
garde) un exemplaire de
chacune des cinq feuilles
et deux demi-feuilles
total 7, du tiré à part
des Documents biogra-
phiques.

Je vous ai dit Monsieur
que ce tiré à part se fait
à cent exemplaires.

Le mois dernier, au
plutôt au commencement
du présent mois, vous
avez dû garder la compo-
sition des 9 pages Docu-
ments biographiques insérés
dans Le Devoir de ce nombre.
Le numéro sous presse va
vous fournir 10 pages du
même travail, à garder
également. Vous allez donc

avoir de quoi presser le tiré
à part de la 8^e feuille de la
brochure en cours: Documents
biographiques.

Quand vous aurez opéré
cette mise en page finale,
après érection du Devoir
sous presse vous attacherez
bien Monsieur, m'en
envoyer l'épreuve pour
que ~~on~~ je la revise et
vous donne le Bon à
tirer.

Agreés je vous prie,
Monsieur, mes civilités
parfaites

Marie Gauthier